

*Santé des non-fumeurs—Loi*

C'est que dans les années... par exemple, au tout début, les hommes fumaient beaucoup plus que les femmes et par un hasard quelconque, dans les années 1960 les femmes se sont mises à fumer plus que les hommes. Mais on remarque heureusement que depuis 1981, il y a une légère tendance à moins fumer chez les femmes. Chose assez curieuse aussi c'est ceux qui fument, fument plus que jamais parce que le nombre de fumeurs a diminué, mais le nombre de consommation de la cigarette a augmenté, ce qui laisse prévoir un désastre quasi national si on ne prend pas les mesures pour arrêter ce fléau qui est pire, à mon sens, que les pluies acides au Canada et on sait quel problème les pluies acides peuvent causer sur la végétation au Canada. Mais ici on traite de personnes humaines.

Encore une fois, lorsque nous recevions des témoignages au sujet de ce rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, nous avons remarqué qu'il fallait absolument faire l'éducation de la population et cela revient un peu au rôle exemplaire de ceux qui avaient le devoir de le faire, c'est qu'on a remarqué dans certaines commissions scolaires par exemple que les machines distributrices de cigarettes étaient placées à l'entrée. Alors nous avons demandé à certaines commissions scolaires: Mais pourquoi ne pas les mettre dans un endroit qui n'attirerait pas l'attention? Ah, on a dit: C'est notre seul moyen de vivre. L'argent de la machine nous fait vivre, nous permet de faire certaines activités, qu'autrement on ne pourrait faire. A mon avis, quand on est éducateur, quand on a à charge d'enfants on devrait agir avec logique et intelligence. Alors il n'y a pas eu de collaboration et cela date depuis 1968. Je sais que dernièrement on a eu un peu plus de collaboration de certains corps professionnels et d'associations qui semblent vouloir se réveiller davantage pour exercer leur droit de pression sur le gouvernement afin que des lois soient apportées pour bannir à jamais la question des effets nocifs du tabagisme au Canada.

Il faudrait dire aussi que chose assez curieuse c'est que les jeunes de moins de 15 ans fument et emploient de l'alcool. Les deux sont intimement reliés.

Madame la Présidente, j'aurais aimé parler davantage sur ce sujet qui est très intéressant mais, comme je dois laisser la tribune à quelqu'un d'autre, j'espère que lorsque viendra le temps de voter, tous les partis politiques de cette Chambre pourront faire front commun afin de bannir à jamais les effets nocifs, dangereux et mortels du tabagisme.

• (1610)

*[Traduction]*

**M. Ted Schellenberg (Nanaïmo—Alberni):** Madame la Présidente, il est très agréable de débattre enfin de quelque chose aujourd'hui. Si ces bêtises se poursuivent, nous devrions peut-être consacrer cinq ou six heures de débat à l'étude des initiatives parlementaires et une heure à l'ordre du jour.

Il est tout à fait opportun de débattre ce projet de loi tout de suite après «la semaine des non-fumeurs». Je félicite la députée de Broadview—Greenwood (M<sup>me</sup> McDonald) de son projet de loi et j'aimerais dire quelques mots au nom des fumeurs canadiens, dont je fais partie. Je parlerai d'abord des bons côtés du projet de loi C-204. La députée de Broadview—Greenwood et

moi-même nous sommes bagarrés au comité des communications et de la culture. Elle ne permettait pas qu'on fume aux réunions du comité. Je n'étais pas là le jour abominable où elle a cassé tous les cendriers, mais j'en ai beaucoup entendu parler. Je suis convaincu que les intentions de la députée sont bonnes, même si un article du projet de loi porte atteinte aux droits des minorités.

Lorsqu'elle a présenté ce projet de loi le 20 novembre, la députée a rendu hommage au gouvernement, dont la réforme parlementaire lui a permis de proposer son projet de loi. Elle a également déclaré que la dissuasion des fumeurs entraînerait la création d'emplois dans d'autres secteurs. Voici ce qu'elle a dit:

Les gens qui cessent de fumer achètent d'autres produits et d'autres services. Ils vont au cinéma, au restaurant, achètent des vêtements, et ainsi de suite. La hausse de la demande dans ces autres secteurs de l'économie créera de l'emploi dans ces secteurs.

L'argument est très valable et bien fondé. Elle a ajouté que le projet de loi prévoyait la désignation de fumeurs pour protéger les non-fumeurs, qui représentent de fait la majorité des Canadiens. Je suis en accord avec elle sur ce point. Cependant, elle a ajouté:

Il serait également interdit de fumer dans les véhicules de transport en commun relevant de la compétence fédérale.

Je reviendrai sur cet aspect un peu plus loin.

La partie du projet de loi C-204 qui vise à interdire la publicité sur le tabac est pleine de bon sens. En matière de santé publique, le tabagisme préoccupe sérieusement bon nombre de Canadiens. Comme corollaire à cette prise de conscience au sujet des méfaits du tabagisme, le public réclame des initiatives à l'égard de divers aspects de l'usage du tabac, notamment la publicité sur le tabac. Preuves à l'appui, l'Association pour les droits des non-fumeurs a dénoncé de nombreuses violations du code d'éthique que les fabricants de produits du tabac se sont volontairement imposés en matière de publicité et de promotion, notamment pour ce qui a trait à la pratique de placer des affiches publicitaires à moins de 200 mètres de l'enceinte d'une école.

De plus, la campagne publicitaire de l'an dernier portant sur la cigarette «Tempo» a soulevé des inquiétudes dans l'opinion publique. A mon avis, elle visait nettement à recruter de nouveaux fumeurs parmi les jeunes Canadiens, allant ainsi directement à l'encontre du code de publicité volontaire. Le nouveau format de 15 cigarettes de la marque Export A a également soulevé des inquiétudes, puisque le fait de commercialiser le produit à un prix inférieur le rend effectivement plus accessible aux jeunes. Malheureusement, dans un marché des produits du tabac en contraction, on peut s'attendre à voir de plus en plus de campagnes de publicité et de promotion axées sur des thèmes discutables.

On s'inquiète depuis longtemps déjà de la publicité et de la promotion entourant un produit si dangereux. En effet, la publicité associe les produits du tabac à des styles de vie sains, dynamiques et prestigieux, elle les rend plus acceptables parmi les jeunes et elle légitime d'une façon générale l'usage du tabac.